



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons familiales rurales

Question écrite n° 120982

Texte de la question

M. François Rochebloine souhaiterait rappeler à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche tout l'intérêt de la formation par alternance dispensée par le mouvement des maisons familiales rurales. Il observe que ces établissements, dont la spécificité est sans doute insuffisamment connue, mériteraient de recevoir un meilleur soutien de la part des pouvoirs publics. Considérant que l'offre de formation professionnelle doit être diversifiée et suffisamment souple pour s'adapter aux besoins du marché de l'emploi, il lui demande de bien vouloir lui préciser dans quelle mesure le développement de cette filière pourrait être encouragé dans un avenir proche.

Texte de la réponse

Les formations par alternance dispensées par les maisons familiales rurales sont largement reconnues puisqu'elles scolarisent plus de 50 000 élèves (près de 30 % des effectifs de l'enseignement agricole). Toutes les formations professionnelles relevant de l'enseignement agricole peuvent être proposées en formation par alternance. Le ministère de l'agriculture et de la pêche est attentif aux préoccupations des responsables de l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation. En 2006, les dispositions prévues par le protocole d'accord signé en 2004 ont pu être honorées et la revalorisation du coût du formateur a été réalisée. A compter de la rentrée scolaire de septembre 2007, les maisons familiales rurales pourront également mettre en place un second dispositif de formation par alternance, dit « apprentissage junior », complétant ainsi leur offre de formation.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120982

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2794

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4075